

Ne laissons pas fragiliser le droit de l'étranger

Pour la cinquième fois en sept ans, le gouvernement veut réformer le régime de l'entrée et de l'expulsion des étrangers en France. Cette nouvelle modification de la loi constitue une étape supplémentaire dans la fragilisation d'hommes, de femmes, d'enfants et de familles déjà fortement ébranlés par les difficultés de l'exil. Ce sont pourtant des êtres humains. Certains fuient la guerre ou les traitements inhumains pour sauver leur vie. D'autres cherchent simplement à améliorer leur situation et celle de leur famille. Ils aspirent, comme nous, à vivre en paix, à trouver le bonheur, à travailler, en France, leur pays d'« accueil ».

Mais le projet de loi va sonner le glas des aspirations de beaucoup et, par là même, de notre hospitalité et de notre humanité en réduisant leurs droits à la justice, à une vie familiale et à la solidarité

Si nous laissons faire, les étrangers n'auront plus le droit d'être entendus !

Jusqu'alors, la loi réclamait le contrôle du juge des libertés si la mise en rétention excédait deux jours avant l'expulsion. Ce garde-fou, indispensable face à l'arbitraire de l'administration, est retardé par ce projet de loi : ainsi des expulsions seront possibles pendant cinq jours sur seule décision administrative. De plus, le juge judiciaire ne pourra plus sanctionner certaines irrégularités.

Si nous laissons faire, le droit d'asile sera entravé !

Ce projet de loi restreint les possibilités d'accéder au territoire pour demander l'asile et place un nombre plus important d'éventuels demandeurs dans des conditions défavorables pour l'examen de leur demande de protection. Et s'ils sont déboutés et renvoyés, il leur interdit de revenir dans l'Union européenne pour sauver leur vie.

Si nous laissons faire, le droit de vivre en famille sera restreint !

Des conjoints de Français ou d'étrangers en situation régulière, voire avec des enfants en France, sont parfois sans document de séjour. La loi qui peut déjà interrompre leur vie familiale va durcir les conditions de leur séparation en repoussant toute possibilité de retour. En effet, tout étranger renvoyé peut être « banni » de l'Union Européenne jusqu'à 5 ans : nous refusons cette double peine!

Si nous laissons faire, la solidarité restera répréhensible !

En modifiant la loi, le projet voudrait calmer les critiques sur le délit dit de "solidarité". En ne modifiant que très marginalement l'exemption pour un tel délit, le projet de loi persiste à dissuader quiconque aiderait, de bonne foi et dans la durée, un étranger dont nul ne sait a priori s'il est en situation administrative irrégulière. Il est contradictoire de maintenir le principe de fraternité dans la devise de la République et de punir les actes de solidarité.

Motivés par la solidarité et la défense des plus faibles, notamment des étrangers, en partenariat avec d'autres membres de la société civile, nos organismes, mouvements, associations et services chrétiens refusent que des mesures de plus en plus restrictives, voire arbitraires, propulsent des milliers d'hommes et de femmes dans la précarité et le désespoir.

Aussi estimons-nous nécessaire d'éveiller les consciences, d'appeler à la vigilance et à l'information sur ce projet de loi qui comporte des dispositions très inquiétantes.

Nous nous engageons à agir pour que la figure de l'étranger ne serve pas de bouc émissaire en France et en Europe.

Initiateurs :

- ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) - CCFD - Terre solidaire
- FEP (Fédération de l'Entraide Protestante) - La Cimade (Service œcuménique d'entraide)
- Secours Catholique / CARITAS-France et le SNPM (Service national de la pastorale des migrants)

Autres signataires nationaux à ce jour

- ACO (Action catholique Ouvrière) - CASP (Centre d'Action Sociale Protestant) - CERAS (Centre Recherche et Action Sociales) - Congrégation des Auxiliatrices de la Charité - Congrégation des Fils de la Charité - DEFAP - DOM'Asile - Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France - Association Espoir - Fédération protestante de l'enseignement - Fondation de l'Armée du Salut - JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) - Justice et Paix - France
- Mission Populaire Évangélique de France - MIR-France (Mouvement International de la Réconciliation)
- Pax Christi - France - Réseau chrétien - immigrés - VEA (Vivre ensemble l'Évangile Aujourd'hui) - Alliance Nationale des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens - UCJG-YMC